

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 MAI 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt-trois mai deux mille vingt-deux à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUEDEC.

ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. NORIS.

ABSENTE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BEROS.

Monsieur le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à l'Association des Maires Ruraux de France

Ajout accepté à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE COMMUNAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE ET DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Monsieur le Maire explique qu'au 1^{er} juillet 2022, les produits phytosanitaires seront interdits. Il faut donc trouver des solutions alternatives pour l'entretien du cimetière. La Commune travaille avec l'association AQUI'BRIE depuis 2001, qui est dirigée par le Département de Seine et Marne. Cette association a pour vocation de préserver la nappe de Champigny. Ce qui est préconisé, c'est la végétalisation du cimetière avec de la végétation adaptée qui pousse moins et qui convient mieux à l'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement en 2007 dans une démarche de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui de l'association AQUI' Brie et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué en 2021.

Dans le cadre du zéro pesticide, l'emploi de techniques alternatives telles que la végétalisation des allées du cimetière est préconisée. La prestation peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% du Conseil Départemental, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe) et de 40% de la Région Ile de France, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe).

Un devis a été demandé à l'entreprise « Les Jardins de Marjolaine » qui a été validé par AQUI'BRIE.

Les travaux débuteront en septembre 2022 pour environ 2 semaines. Toutes les allées où il est possible de passer la tondeuse seront végétalisées, le reste entre les tombes se fera avec le désherbeur thermique acheté en 2020.

Madame BEROS demande s'il serait possible lors de prochaines reprises de concessions de prévoir un espace entre chaque concession pour passer une tondeuse. Il faudrait voir avec les Pompes Funèbres lors de travaux suite à achat.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** le devis de la Société « Les Jardins de Marjolaine » d'un montant HT de 3 798,51 € (soit un montant TTC de 4 558,21 €).

✚ **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Total des travaux HT		3 798,51 €
Aide du Département 77	30%	1 139,55 €
Aide de la Région IDF	40%	1 519,40 €
Autofinancement de la Commune	30%	1 139,55 €

✚ **AUTORISE** l'achat de la prestation pour les travaux de végétalisation et de fournitures de graines pour la végétalisation.

✚ **AUTORISE LE MAIRE À SOLLICITER** la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de la Région IdF.

✚ **S'ENGAGE** à ce que les travaux soient réalisés conformément aux recommandations et dans un objectif de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques.

3 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES SERVICES « SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE » (SIG) ET LA MISE EN COMMUN DES DONNÉES ET DES RESSOURCES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire explique que la Commune travaillait déjà avec ce système mais que du fait du RGPD (protection des données personnelles), une nouvelle convention est à signer qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le partenaire va bénéficier d'un ou de plusieurs services proposés par le pôle SIG du SDESM, et éventuellement de mettre en commun entre le SDESM et le partenaire un ensemble de données ou de ressources. C'est le cadastre informatisé. On peut par exemple calculer la surface d'un terrain, avoir les renseignements d'urbanisme sur un terrain, les alimentations électriques, l'éclairage public avec le mobilier. Il ne manque que les réseaux d'eau.

Cet outil est mis à disposition des communes gracieusement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

✚ **AUTORISE** le Maire à compléter et signer cette convention et toute pièce afférente à ce dossier.

✚ **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention.

4 – LOGEMENTS DE LA POSTE – BAIL À RÉHABILITATION AVEC L'AIFI

Monsieur HOLVOET présente le dossier. Il convient de délibérer afin de valider le plan de financement suivant qui s'élève à 213 538 € :

Plan de financement prévisionnel					
	Promesse de bail (04/20)	Avenant 2 (12/21)	Bail (5/22)	Ratio final (% du PRP)	Commentaire actualisation
Prêt complémentaire	86 075	81 131	70 972	33%	
<i>durée</i>	<i>30 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>28 ans</i>		<i>Dernière conditions négociées</i>
<i>taux</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,5%</i>		
Subventions	93 207	138 246	142 566	67%	
<i>ANAH</i>	<i>61 644</i>	<i>62 251</i>	<i>62 251</i>	<i>29%</i>	<i>Montant notifié</i>
<i>CRIF</i>	<i>0</i>	<i>43 192</i>	<i>47 512</i>	<i>22%</i>	<i>Montant notifié</i>
<i>CD77</i>	<i>17 599</i>	<i>16 834</i>	<i>16 834</i>	<i>8%</i>	<i>Montant notifié</i>
<i>FAP</i>	<i>8 964</i>	<i>10 969</i>	<i>10 969</i>	<i>5%</i>	<i>Montant notifié</i>
<i>Mairie</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>2%</i>	
Coût à financer	179 282	219 377	213 538		

Le Notaire de l'AIPI prépare le bail, mais il lui manquait la délibération du Conseil Municipal. Monsieur HOLVOET signale que toutes les subventions ont été notifiées à l'AIPI. Le démarrage des travaux a été long car ils ont eu du mal à trouver des entreprises. Les travaux devraient donc démarrer prochainement.

Monsieur le Maire explique que c'est l'AIPI qui investit pour la Commune et qui reloue ses logements, perçoit les loyers qui sont très bas (très sociaux). Ce sont des travaux d'isolation mais aussi de remise aux normes pour personne à mobilité réduite.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **ACCEPTÉ** de participer financièrement à ce projet à hauteur de 5 000 €.

✎ **ACCEPTÉ** que la Commune se porte garante à l'emprunt de 70 972 € (montant prévisionnel) sur une durée de 28 ans – durée maximale de prêt identifiée.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la mise en œuvre de ce projet et à signer le bail à réhabilitation qui s'y rapporte.

5 - SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA RÉOLUTION INTITULÉE « LA RURALITÉ ET LA COMMUNE SONT UNE CHANCE POUR RESTAURER LA CONFIANCE ET LIBÉRER L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES » ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ LE 14 MAI 2022 LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE, AINSI QU'AUX 100 PROPOSITIONS CONCRÈTES ANNEXÉES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France. Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale.

Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'État à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la Commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un État devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque Commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'État et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons.

Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'État, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement.

Que vivent la ruralité et les Communes, petites Républiques qui font la grande ! ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **SOUTIENT** l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) le 14 mai 2022.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux toiture Mairie

Monsieur le Maire a téléphoné à Monsieur COLINA qui devait intervenir pour démosser la toiture de la Mairie. Celui-ci ne sera disponible qu'en septembre 2022.

Point sur les travaux de la Collégiale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'on en est à la partie administrative du marché. Il reste toujours dans l'attente de la réponse de l'Association « Les Amis de la Collégiale » pour leur aide financière. Les travaux devraient débuter en septembre 2022.

Point sur le PLU et la Maison de Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil être dans l'attente du retour du contrôle de légalité du PLU voté le 22 avril 2022. Le PLU ne pourra être applicable qu'après avis du Préfet. De même, la mise en œuvre du projet de maison de santé ne pourra débuter qu'après cet avis.

Point sur les travaux de reprise des concessions dans le cimetière

Les travaux de reprise ont été réalisés.

Point sur la réunion avec la POSTE et la Commune de SAINT MERY

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les responsables de la Poste avec la Commune de SAINT MERY. Un point a été fait sur les nombreux facteurs qui ont remplacé Mario depuis le mois de novembre 2021. Les responsables de la Poste se sont engagés à améliorer les choses.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19h15
et la parole est donnée au public.***

Monsieur CHÉCHIN demande où s'adresser pour faire une demande d'isolation par l'extérieur. En effet, en 2016, il a fait une demande qui lui a été refusée par les Bâtiments de France. Monsieur le Maire lui transmettra les coordonnées du nouveau service de la CCBRC « SURE ».

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h20.